



# Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

**8881<sup>e</sup>** séance

Vendredi 15 octobre 2021, à 18 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Kimani . . . . .	(Kenya)
<i>Membres :</i>	Chine . . . . .	M. Zhang Jun
	Estonie . . . . .	M <sup>me</sup> Leega Piiskop
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie . . . . .	M. Nebenzia
	France . . . . .	M <sup>me</sup> Gasri
	Inde . . . . .	M. Raguttahalli
	Irlande . . . . .	M <sup>me</sup> Byrne Nason
	Mexique . . . . .	M. de la Fuente Ramírez
	Niger . . . . .	M. Maman Sani
	Norvège . . . . .	M <sup>me</sup> Juul
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M <sup>me</sup> Jacobs
	Saint-Vincent-et-les Grenadines . . . . .	M <sup>me</sup> DeShong
	Tunisie . . . . .	M. Ben Lagha
	Viet Nam . . . . .	M. Dang

## Ordre du jour

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (S/2021/828)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 18 h 10.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### La question concernant Haïti

#### **Rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (S/2021/828)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2021/877, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Mexique et les États-Unis d'Amérique.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2021/828, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti.

Le Conseil est prêt à procéder au vote sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Chine, Estonie, France, Inde, Irlande, Kenya, Mexique, Niger, Norvège, Fédération de Russie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Tunisie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Viet Nam

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2600 (2021).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M<sup>me</sup> Thomas-Greenfield** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à remercier tous les membres du Conseil présents aujourd'hui d'avoir appuyé l'importante résolution 2600 (2021).

Comme nous le savons tous, l'année écoulée a été particulièrement agitée en Haïti. En renouvelant le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), nous permettons à l'ONU de poursuivre

ses efforts vitaux pour appuyer les institutions démocratiques et la planification des élections, renforcer l'état de droit et promouvoir la stabilité. Nous savons que les décisions concernant l'avenir d'Haïti et la mise en place de réformes vitales et extrêmement urgentes reviennent au peuple haïtien.

Le rôle du BINUH est à la fois consultatif et essentiel. Cette résolution prie également le Secrétaire général de présenter une évaluation dans six mois pour veiller à ce que le mandat reste adapté. Les États-Unis attendent avec intérêt les conclusions de cette évaluation, qui permettront de continuer à renforcer le mandat du BINUH et l'efficacité des efforts qu'il déploie pour contribuer à lutter contre les problèmes persistants que rencontre Haïti.

Je vais être claire : ce n'est pas le moment pour le Conseil de sécurité de se désintéresser d'Haïti. Nous resterons inlassablement engagés pour veiller à ce qu'Haïti reçoive l'aide et l'appui dont il a besoin. Les États-Unis se félicitent du renouvellement du mandat et réaffirment leur volonté d'appuyer les efforts dirigés par les Haïtiens en vue de régler les problèmes de longue date auxquels est confronté le pays.

**M. de la Fuente Ramírez** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2600 (2021) et remercie les membres du Conseil de l'avoir appuyée et adoptée.

Issue d'un long processus de consultation entre les membres, la résolution adoptée aujourd'hui envoie un signal clair d'appui au peuple haïtien et au travail qu'accomplit le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) sur le terrain. Ce renouvellement donnera de la certitude à la mission et permettra aux membres d'évaluer les conclusions du Secrétaire général en vue d'effectuer, le moment venu, les changements nécessaires pour améliorer l'efficacité du mandat du BINUH.

Nous remercions les membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et du Groupe consultatif *ad hoc* sur Haïti du Conseil économique et social pour les communiqués qu'ils ont publiés afin d'exprimer leur appui au renforcement du BINUH.

Dans le cadre du processus de dialogue politique qui doit aboutir à l'adoption d'une nouvelle constitution et à la tenue d'élections présidentielle et législatives, ainsi que du processus de relèvement après le passage de l'ouragan Grace, notre engagement auprès d'Haïti nous oblige à trouver des accords. À cet égard, le Mexique

continuera de s'employer à répondre aux besoins de ce pays frère et de notre région.

**M. Zhang Jun** (Chine) (*parle en chinois*) : Au cours des derniers mois, Haïti a été frappé par une succession de catastrophes naturelles et humaines, notamment l'assassinat du Président, un séisme et un ouragan, qui ont exacerbé des crises politique, économique, sociale et humanitaire déjà catastrophiques et aggravé le sort tragique du peuple haïtien, à qui nous exprimons notre plus profonde sympathie. Il incombe à la communauté internationale d'apporter au pays une assistance renforcée et mieux adaptée.

Le Gouvernement et les dirigeants politiques haïtiens doivent placer les intérêts du pays et de sa population au premier plan, cesser les luttes de pouvoir, honorer sincèrement leurs responsabilités et œuvrer de concert pour extraire le pays du chaos et lui permettre de s'engager dans la voie d'un développement ordonné.

Le dernier rapport du Secrétaire général (S/2021/828) souligne que les gigantesques efforts consentis par les partenaires internationaux en matière d'assistance à d'Haïti n'ont pas encore produit les résultats escomptés et qu'il faut mettre en place une nouvelle approche pour régler les problèmes qui ralentissent Haïti. Le renouvellement du mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) nous offre la possibilité de réfléchir aux mesures à prendre pour améliorer l'efficacité de l'aide destinée à Haïti.

La Chine a participé de façon responsable et constructive aux discussions et consultations tout au long du processus. Grâce aux efforts conjoints de membres du Conseil tels que la Chine, la Fédération de Russie et Saint-Vincent-et-les Grenadines, des améliorations importantes ont été apportées au texte. Ainsi, plus précisément, la résolution 2600 (2021) prie le Secrétaire général de procéder à une évaluation du mandat du BINUH et de formuler des recommandations

pour déterminer si et comment le mandat pourrait être ajusté pour relever les défis auxquels Haïti est toujours confronté. Cela crée une occasion importante pour le Conseil, sur la base du rapport d'évaluation du Secrétaire général, d'adapter le mandat en fonction de l'évolution des circonstances sur le terrain afin de fournir une aide plus efficace au peuple haïtien.

À la lumière de ce qui précède, la Chine a voté pour la résolution.

Pour terminer, je tiens à souligner qu'en fin de compte, Haïti ne pourra parvenir à la stabilité et au développement s'il n'est pas autonome. Nous exhortons le Gouvernement haïtien et les partis politiques à toujours faire passer la population en premier, à mettre de côté leurs différends, à se montrer à la hauteur de leurs responsabilités, à rechercher le consensus et à coopérer en vue de bâtir un avenir meilleur pour le pays. La Chine est disposée à travailler avec les autres membres du Conseil pour continuer d'aider le BINUH à s'acquitter de son mandat et à jouer un rôle positif en promouvant la stabilité et le développement en Haïti.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Kenya.

Je veux saluer brièvement le dialogue qui se déroule en ce moment même dans le cadre de la réunion sur Haïti organisée selon la formule Arria en vue de renforcer les liens entre Haïti, la Communauté des Caraïbes, l'Afrique et les autres partenaires internationaux. Nous espérons que les informations qui en ressortiront nous guideront dans la voie à suivre, alors même que nous venons d'adopter la résolution 2600 (2021).

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a plus d'orateurs ou d'oratrices inscrits sur la liste.

*La séance est levée à 18 h 20.*